

L'an deux mille vingt-deux, le 07 du mois de février à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 1<sup>er</sup> février 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

## **Objet | Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement du Budget Annexe du Pôle Culturel**

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

### **A.P. 1 : Pôle Culturel et de Spectacles :**

- Transfert du Budget Principal	→	DCM n°156 du 15/11/2006
- 1ère actualisation	→	DCM n°175 du 20/12/2006
- 2ème actualisation	→	DCM n°046 du 23/05/2007
- 3ème actualisation	→	DCM n°071 du 09/04/2008
- 4ème actualisation	→	DCM n°195 du 18/12/2008
- 5ème actualisation	→	DCM n°52 du 20/05/2009
- 6ème actualisation	→	DCM n° 35 du 01/04/2010
- 7ème actualisation	→	DCM n° 66 du 02/06/2010
- 8ème actualisation	→	DCM n° 01 du 25/01/2011
- 9ème actualisation	→	DCM n° 28 du 28/03/2012
- 10ème actualisation	→	DCM n° 165 du 12/12/2012
- 11ème actualisation	→	DCM n° 55 du 10/04/2013
- 12ème actualisation	→	DCM n° 06 du 25/02/2015
- 13ème actualisation	→	DCM n° 95 du 30/09/2015
- 14ème actualisation	→	DCM n° 148 du 16/12/2015
- 15ème actualisation	→	DCM n° 36 du 06/04/2016
- 16ème actualisation	→	DCM n° 41 du 12/04/2017
- 17ème actualisation	→	DCM n° 27 du 09/04/2018
- 18ème actualisation	→	DCM n°12 du 11/02/2019
- 19ème actualisation	→	DCM n°36 du 08/04/2019
- 20ème actualisation	→	DCM n°86 du 29/06/2020
- 21ème actualisation	→	DCM n°153 du 16/11/2020
- 22ème actualisation	→	DCM n°62 du 17/02/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

